

DEC 2025 04 18 018

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Refonte de la communication

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

VU la décision du Maire DEC 2025 01 02 001 du 2 janvier 2025 retenant l'offre de l'entreprise YLOS pour la mise en page du journal municipal ;

CONSIDÉRANT que dans la continuité de l'étude de mise en valeur de l'identité communale menée en 2024 par LUTH MEDIATIONS, il a été fait appel à YLOS – Alexandra Steenhoudt et TUATAM – Roland Louche, pour la refonte de la communication de la commune d'Ornex

VU les devis suivants :

				YLOS	TUATAM	TOTAL HT
PHASE 1A REFONTE DE LA COMMUNICATION, IDENTITE ET DECLINAISONS						
240706-DE	29.07.2024	Phase 1A	Refonte de la communication			
			1 Coordonner le projet	4 900	0	
			2 Renouveler l'identité visuelle	3 770	0	
			3 Décliner l'univers à travers les outils essentiels	4 040	0	
TOTAL DEVIS				12 710	0	12 710
VALIDATION DE LA NOUVELLE IDENTITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL						
241103-DE	22.11.2024		Intervention conseil municipal du 12.12.2024	450	0	
241202-DE	19.12.2024		Evolutions complémentaires de l'identité	1 100	0	
TOTAL DEVIS				1 550	0	1 550
PHASE 1B ETUDE DE FAISABILITE SITE WEB EXISTANT						
241004-DE	18.10.2024	Phase 1B	Evolution du site web existant : faisabilité et structuration des apports	3 350	1 740	
TOTAL DEVIS				3 350	1 740	5 090
PHASE 2 CONCEPTION ET REALISATION DES EVOLUTIONS DU SITE WEB EXISTANT						
250203-DE	21.02.2025	Phase 2A	Base : interface et page d'accueil	3 900	4 750	
		Phase 3	Option : création de la carte interactive			
			UNIQUEMENT SI LES ECHAPPES D'ORNEX SONT REALISEES AVANT	3 900	4 750	8 650
TOTAL				21 510	6 490	28 000

CONSIDÉRANT que l'entreprise YLOS est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre de YLOS – Alexandra Steenhoudt et de TUATAM – Roland Louche pour les phases 1A - Refonte de la communication, identité et déclinaisons, 1B - Etude de faisabilité du site web existant et 2 – Conception et réalisation des évolutions du site web existant pour un montant total de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC.

Fait à Ornex, le 18 avril 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 22 Avril 2025
Affiché le : 22 Avril 2025



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision